



Conservation du Vison d'Europe et des espèces et habitats d'intérêt communautaire associés du bassin de la Charente

Lettre d'information n°4 – Août 2023



Vison d'Europe © Romain Beaubert / LPO / LIFE VISON

ÉDITO

Sauvons le Vison d'Europe ! C'est le mot d'ordre qui doit continuer à guider les actions des programmes de sauvegarde de l'espèce, que ce soit le projet LIFE, bénéficiant de crédits européens, ou le 3^e Plan National d'Actions (PNA). Parmi les PNA que coordonne la DREAL Nouvelle-Aquitaine, celui consacré au Vison d'Europe représente un enjeu majeur.

Même si le déclin de l'espèce n'est pas encore enravé, de nombreuses réussites sont à souligner en termes de connaissance, de sensibilisation et de restauration d'habitats, permettant d'envisager une éclaircie pour le Vison. Saluons ici le travail colossal fourni par toutes les structures partenaires, associations de protection de la nature, collectivités, gestionnaires d'espaces naturels, associations de chasse et de piégeurs, syndicats de rivière, animateurs Natura 2000..., indispensables pour la mise en œuvre des actions de terrain.

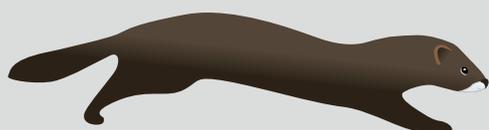
En anticipation de la fin du LIFE, nous devons trouver dès maintenant les moyens financiers pour continuer à agir en faveur du Vison d'Europe. Pour cela, plusieurs outils sont mobilisables : un nouveau programme LIFE bien sûr, mais également le Fonds vert, doté de plus de 12 millions d'euros pour des actions en faveur de la biodiversité en Nouvelle-Aquitaine.

Pour soutenir les populations sauvages de Vison d'Europe, un projet de translocation en nature de visons nés dans les élevages conservatoires a débuté en 2023. Il faudra plusieurs années pour évaluer la réussite de cette stratégie. D'ici là, nous devons redoubler d'efforts pour offrir un milieu naturel le plus favorable possible pour l'espèce, ce qui a notamment été commencé dans le cadre du LIFE Vison et du PNA.

Vous découvrirez dans cette quatrième lettre quelques-unes de ces actions et leurs résultats encourageants : bilan et suivi des aménagements destinés à restaurer la continuité écologique, restauration d'habitats, communication sur les risques de confusion avec d'autres mustélidés... C'est également l'occasion de présenter le 3^e PNA, qui sera mis en œuvre jusqu'à fin 2031.

Jacques REGAD

Directeur régional adjoint de la
DREAL Nouvelle Aquitaine



LIFE16 NAT/FR/000872
1^{er} septembre 2017
30 novembre 2023



LE VISON D'EUROPE UTILISE UNE GRANDE VARIÉTÉ DE GÎTES DIURNES DANS DES HABITATS SÉLECTIONNÉS

Vison d'Europe © Antoine Meunier/ LPO / LIFE VISON

Les données recueillies grâce aux suivis télémétriques quotidiens de neuf visons d'Europe dans les marais de Rochefort et la vallée alluviale de la Charente en amont d'Angoulême, ont non seulement montré la grande mobilité des individus et leur exigence en espace (voir lettres d'info n°2 et n°3) mais apportent également des informations essentielles sur les gîtes diurnes utilisés et leur environnement qu'il est indispensable de protéger.



~ UNE PRÉFÉRENCE POUR LES HABITATS PRÉSENTANT UN COUVERT VÉGÉTAL DENSE

Le premier élément ressortant de l'utilisation de l'espace de ce mustélide correspond au fait qu'il évolue au sein de l'ensemble des zones humides : canaux au sein de marais arrière-littoraux, cours d'eau naturels au sein de vallées alluviales mais également canaux ou fossés au sein de plaines agricoles. Ainsi en vallée alluviale il exploite tout le lit majeur, avec des gîtes pouvant se trouver à plus de 300 m du cours d'eau principal.

Vallée alluviale préservée sur la Charente, favorable au Vison d'Europe - © LPO / LIFE VISON



▶▶ Le Vison d'Europe est très mobile et change de gîte généralement tous les jours (sauf chez les femelles durant la période de mise-bas et d'élevage des visonneaux), avec des distances entre deux gîtes consécutifs pouvant atteindre 16 à 17 km de linéaire de cours d'eau chez les mâles (en période de rut).

Pour autant, les habitats dans lesquels se situent les gîtes ne sont pas choisis au hasard : certains habitats sont sélectionnés, en particulier les boisements (ripisylves, boisements inondables...), les fourrés (ronciers, massifs arbustifs de prunelliers,...) et les milieux à hautes herbes (roselières, mégaphorbiaies,...), c'est-à-dire les habitats au couvert végétal dense. Inversement d'autres habitats tels que les prairies (pâturées ou fauchées) et les cultures sont évités.

Au sein des marais arrière-littoraux, les ronciers revêtent une importance particulière au sein de ce paysage de milieux ouverts et prairiaux, où le couvert végétal dense est peu disponible, et leur maintien est alors essentiel pour la survie de l'espèce.



Marais offrant une mosaïque d'habitats favorables au Vison d'Europe en marais de Rochefort - © LPO / LIFE VISON

~ DES TYPOLOGIES DE GÎTE TRÈS VARIÉES, MAIS TOUJOURS PROCHES DE L'EAU

Sur près de 900 gîtes identifiés précisément sur les deux secteurs d'étude, près de 9 sur 10 se situaient à moins de 5 mètres de l'eau (écoulement, inondation, zone humide) et cinq principales typologies de gîtes ont été recensées, dont certaines rendent les individus particulièrement vulnérables aux pratiques de gestion des habitats. Ainsi les gîtes situés **au sol à l'air libre** (dans des roselières, ronciers, cariçaies, jonchaies,...), ou **sous des tas de bois** naturels (embâcles) ou artificiels (dépôts humains) exposent les visons qui s'y trouvent à de réels risques de mortalité en cas de fauche, broyage, brûlage, ou de destruction ou enlèvement des tas de bois. Les gîtes situés dans des **terriers ou des cavités** naturelles/artificielles, dans des **systèmes racinaires** d'arbres debout/couchés, ou dans des **troncs creux** d'arbres couchés/debout sont moins risqués, bien que des risques d'affaissement existent lors du passage d'engins lourds.

La préservation des habitats préférentiels du Vison d'Europe est donc essentielle pour garantir la survie de cette espèce, et les interventions dans ces milieux doivent être adaptées afin de prévenir tout risque de mortalité des individus.

L'échelle de prise en compte de l'espèce doit être très large et refléter les capacités de déplacements de ce petit mustélide, qui peut parcourir – on le rappelle – plus de **100 km**. Une gestion prenant en compte ses exigences écologiques doit être mise en place sur la totalité du lit majeur, sa zone d'évolution, aussi bien dans les secteurs favorables qu'au sein d'habitats moins propices. En effet, le Vison d'Europe peut utiliser des milieux dégradés lors de ses grandes phases exploratoires ou pour connecter deux zones plus favorables. Il s'avère donc crucial d'aménager les infrastructures routières, conserver des micro-habitats et mettre en œuvre des mesures de gestion adaptées afin de conserver le Vison d'Europe et tout le cortège de biodiversité associé à cette espèce parapluie.

GÎTES AU SOL À L'AIR LIBRE



Gîte au sol dans une cariçaie (hautes herbes)
© LPO / LIFE VISON



Gîte au sol dans une roselière (hautes herbes)
© LPO / LIFE VISON



Gîte au sol dans un fourré humide
© LPO / LIFE VISON



Gîte au sol dans un roncier (fourré)
© LPO / LIFE VISON

GÎTES DANS DES SYSTÈMES RACINAIRES



Gîte dans un système racinaire en ripisylve
© GREGE / LIFE VISON

GÎTES DANS DES TERRIERS OU CAVITÉS



Gîte sous une cabane dans un boisement
© GREGE / LIFE VISON



Gîte dans un terrier à plusieurs entrées dans un boisement
© GREGE / LIFE VISON



Gîte dans une cavité au niveau d'une infrastructure humaine
© GREGE / LIFE VISON



Gîte dans un terrier en fourré
© LPO / LIFE VISON

GÎTES DANS DES TRONCS CREUX



Gîte dans un tronc creux couché en ripisylve
© LPO / LIFE VISON



Gîte dans le système racinaire d'un arbre mort, en ripisylve
© LPO / LIFE VISON

GÎTES SOUS UN TAS DE BOIS



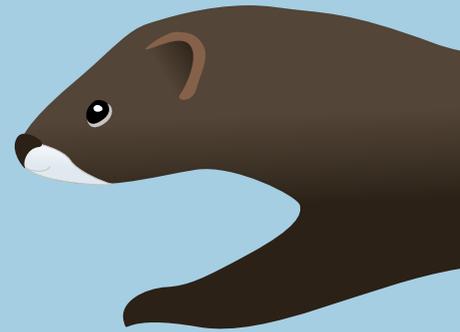
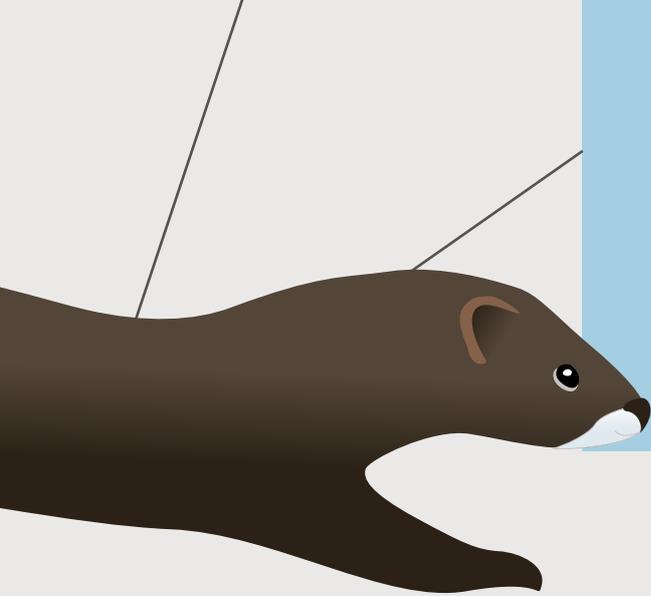
Gîte sous une ancienne passerelle en bois en marais - © LPO / LIFE VISON



Gîte dans un embâcle en ripisylve
© GREGE / LIFE VISON



Gîte sous un dépôt de bois artificiel dans un boisement
© GREGE / LIFE VISON



Gîte dans une souche d'arbre en ripisylve
© GREGE / LIFE VISON



UN GUIDE DE RECOMMANDATIONS POUR LA CONSERVATION DU VISON D'EUROPE

Afin d'accompagner les différents acteurs dans la prise en compte de l'espèce, un guide technique de recommandations pour la conservation du Vison d'Europe est en cours de rédaction par les équipes du LIFE VISON et du PNA en faveur de l'espèce.

Ce guide se décline en quatre chapitres et une première version sera disponible en 2024 :

- 1. Vison d'Europe et stratégie de conservation**
- 2. Gestion des habitats en faveur du Vison d'Europe**
- 3. Aménagement des infrastructures linéaires de transport**
- 4. Préconisations pour la gestion des animaux prédateurs**

UN AMÉNAGEMENT INNOVANT ET D'ENVERGURE

A VOUTRON POUR LUTTER CONTRE LES COLLISIONS ROUTIÈRES



L'interception des cours d'eau et des zones humides par les infrastructures linéaires provoque des ruptures dans le corridor écologique qu'emprunte le Vison d'Europe. Lors de leurs déplacements quotidiens et en l'absence d'aménagement spécifique, les visons n'ont d'autre choix que de traverser la route, courant chaque fois le risque d'être percutés par un véhicule. Ainsi, en France, deux tiers des cadavres de Vison d'Europe trouvés morts ont pour cause les collisions routières, facteur majeur de régression de l'espèce.

L'aménagement des routes et de leurs ouvrages d'art constitue donc un levier indispensable pour la conservation de l'espèce (voir lettre info n°3). Une des actions fortes du LIFE Vison vise à réduire ce risque sur quelques zones à très fort enjeu et les objectifs ont été atteints !

La richesse biologique du marais de Voutron en fait un habitat de prédilection et un secteur à très fort enjeu pour le Vison d'Europe dans les marais de Rochefort. La route départementale 110 traverse le marais sur environ 800 mètres linéaires, constituant un obstacle potentiellement mortel pour la faune circulant de part et d'autre de la route. Ce type de linéaire en marais est souvent considéré comme techniquement difficile à aménager, à cause de la faible différence d'altitude entre la route et l'eau des canaux, compliquant l'installation de passages alternatifs sous la route, mais aussi car les animaux peuvent traverser la route sur tout le linéaire de la zone humide impactée. C'est ce défi qui a été relevé par le Conseil départemental de la Charente-Maritime et les équipes du LIFE Vison en 2022 et 2023.

Cinq passages ont ainsi été créés, grâce à l'installation de dalots, sous les 800 m de route qui traverse la zone humide.

Ces dalots de 40x100 cm ont été choisis pour qu'ils se calent parfaitement entre les niveaux d'eau maximums du marais et la couche de roulement de la route. Ils garantissent ainsi une fonctionnalité optimale pour la faune tout en restant hors d'eau toute l'année.

Pieutage de berge canalisant les animaux vers le dalot leur permettant de traverser la route en sécurité - © LPO / LIFE VISON



Afin de guider les animaux vers ces passages sécurisés, le linéaire a été entièrement équipé de palissades en bois et de pieutage de berge, dissuadant ainsi la faune de remonter sur la route, tout en garantissant une bonne intégration paysagère et un confortement pérenne des berges soumis à l'érosion. Des portails en bois permettent aux gestionnaires et exploitants d'accéder aux parcelles tout en maintenant cette sécurisation.



Ponton flottant offrant un passage à pieds secs aux petits mammifères comme le Vison d'Europe dans le marais de Rochefort - © LPO / LIFE VISON

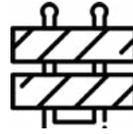
Cet aménagement achevé au premier trimestre 2023 est d'ores et déjà une grande réussite. Les suivis scientifiques menés montrent que les dalots sont déjà bien empruntés par le Vison d'Europe, et ce dès les premiers jours, ainsi que par un large cortège d'espèces du marais : Loutre, Belette, Campagnol amphibie, Blaireau, Hérisson, reptiles, amphibiens, etc.

L'ampleur de ces travaux pourrait sembler disproportionnée pour un si petit animal, mais compte tenu de l'état actuel des populations de Vison d'Europe, chaque individu sauvé est une victoire qui éloigne un peu plus l'espèce de l'extinction.

Nul doute que cet aménagement unique pourra servir de modèle pour d'autres gestionnaires de route en France qui souhaitent rétablir des continuités écologiques en zone de marais.



Installation des dalots en tranchée ouverte, sur des corridors privilégiés par la faune. - © LPO / LIFE VISON



18 OUVRAGES AMÉNAGÉS PAR LE LIFE VISON POUR LE PASSAGE DE LA PETITE FAUNE

Après cinq ans de projet, pas moins de 18 aménagements ont été réalisés dans le cadre du projet LIFE VISON (pour un objectif de 15) : six encorbellements (voir lettre d'info n°2), quatre pontons flottants et huit dalots et buses...Le tout couplé à des palissades ou pieutages pour guider les animaux et les empêcher de franchir les chaussées.

Ces 16 passages à faune dans le marais de Rochefort et 2 sur le Bruant (affluent de la Charente) permettent au Vison d'Europe mais aussi aux autres espèces de traverser sous les routes en toute sécurité lors de leurs déplacements quotidiens.

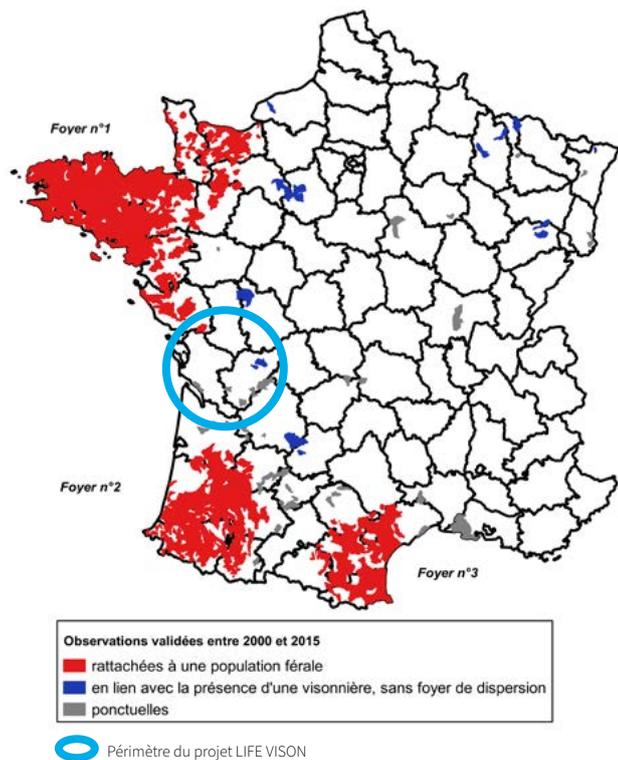


Portails installés pour permettre l'accès aux parcelles tout en maintenant une protection efficace - © LPO / LIFE VISON

LE VISON D'AMÉRIQUE, UNE MENACE CONSTANTE

UNE VIGILANCE ABSOLUE RESTE INDISPENSABLE

Répartition par bassin versant des observations de visons d'Amérique collectées pour la période 2000-2015 en France



Source : Léger et al. 2018. L'expansion du Vison d'Amérique en France. Période 2000-2015. Faune Sauvage, 318 : 23-31

À la fois prédateur généraliste et espèce exotique envahissante en pleine expansion, le Vison d'Amérique a un impact négatif sur près de 50 espèces autochtones en Europe, et figure ainsi largement en tête de la liste des Mammifères exotiques envahissants, dressée par Genovesi et al. (2012)*.

Le Vison d'Amérique constitue ainsi un facteur majeur de déclin du Vison d'Europe, par compétition directe ou indirecte pour les ressources alimentaires et pour l'utilisation des habitats, par destruction accidentelle de Visons d'Europe par confusion avec le Vison d'Amérique, et par possible transmission de pathologies ou de parasites.

Le bassin de la Charente, exempt de population établie de Vison d'Amérique entre les deux fronts de colonisation au nord et au sud, est donc un secteur stratégique d'intervention pour la conservation du Vison d'Europe en France.



Vison d'Amérique



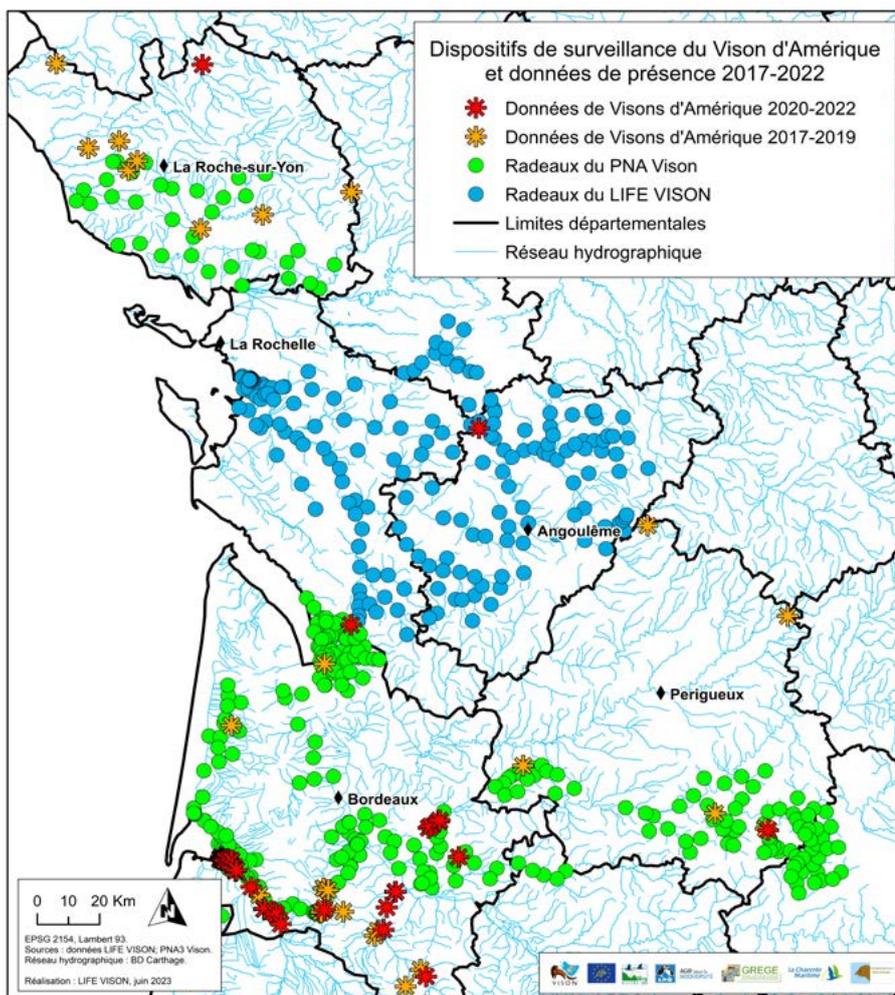
Vison d'Europe

~ GARDER UNE VIGILANCE DE TOUS LES INSTANTS POUR ÉVITER LA COLONISATION PAR LE VISON D'AMÉRIQUE DU BASSIN DE LA CHARENTE

Les équipes du LIFE VISON et du PNA en faveur du Vison d'Europe agissent en synergie pour prévenir l'expansion du Vison d'Amérique sur le bassin de la Charente. Ainsi, près de **200 radeaux à empreintes**, méthode spécifique de détection de l'espèce (voir lettre info n°1), **sont actuellement déployés sur ce bassin depuis le début du LIFE VISON**, et près de 350 radeaux sur les fronts de colonisation et départements limitrophes par différents partenaires du PNA (Vendée, Gironde et Dordogne).

Si les quelques empreintes ponctuelles de Vison sur les radeaux disposés sur le bassin de la Charente n'ont pas permis de confirmer la présence récurrente d'individus de Vison d'Amérique, deux données ont tout de même été enregistrées à Mirambeau en Charente-Maritime en avril 2021 (capture accidentelle dans un piège à Ragondins) et à Lupsault en Charente en mars 2022 (collision routière). Tout comme les Visons d'Europe, en période de rut, les mâles de Visons d'Amérique sont susceptibles de parcourir de grandes distances à la recherche de femelles, pouvant expliquer ces deux données printanières probablement en provenance des départements limitrophes. Dans ces derniers, environ une vingtaine de données de Vison d'Amérique sont enregistrées chaque année, et même si les fronts de colonisation semblent contenus, la menace d'une progression vers le bassin de la Charente reste bien réelle. Outre le suivi grâce aux radeaux à empreintes, tous les acteurs locaux doivent donc rester vigilants et mobilisés, en signalant toute suspicion de Vison d'Amérique aux animateurs du PNA, et en contactant les experts référents départementaux en cas de capture d'un petit Mustélidé, les risques de confusion entre les deux espèces étant fréquents (Liste des référents départementaux : <https://www.nouvelle-aquitaine.developpement-durable.gouv.fr/le-vison-d-europe-a10771.html>).

Dispositifs de surveillance du Vison d'Amérique et données de présence 2017-2022



Ne sont représentés sur cette carte que les données des départements limitrophes de Charente et Charente-Maritime

~ DE RÉELS RISQUES DE CONFUSION

Par son allure générale et la couleur marron de sa fourrure, le Vison d'Amérique ressemble considérablement au Vison d'Europe, et les deux espèces sont très régulièrement confondues. Le Vison d'Amérique est plus grand et plus lourd que le Vison d'Europe, mais ce critère ne peut être utilisé, car les femelles de Vison d'Amérique ont le gabarit des mâles de Vison d'Europe. La distinction entre ces deux espèces doit donc se faire en observant attentivement la présence et la localisation des taches blanches sur le museau : le Vison d'Europe est « maquillé » de blanc sur les deux lèvres, inférieure et supérieure, alors que le Vison d'Amérique ne peut avoir de blanc que sur la lèvre inférieure.

Le Vison d'Europe est également souvent confondu avec le Putois d'Europe, qui présente aussi une tache blanche sur les deux lèvres. Le masque facial du Putois d'Europe étant parfois peu visible, la distinction entre ces deux espèces doit se faire en observant les poils de bourre jaunâtre contrastant avec les poils de jarre longs et noirs chez le Putois.



Raton laveur passant dans un ouvrage aménagé en Charente - © GREGE / LIFE VISON

LE RATON LAVEUR, AUTRE ESPÈCE EXOTIQUE MENAÇANTE

Présumé absent du bassin de la Charente au début du LIFE VISON, la surveillance du Raton laveur au cours de ce projet a révélé des données de présence toujours plus nombreuses (voir lettre info n°2), et tout récemment au cœur d'un des noyaux de visons d'Europe en amont d'Angoulême, dans un ouvrage aménagé suivi à l'aide de pièges-photographiques. Les milieux très favorables de la vallée de la Charente sont particulièrement propices à l'installation de l'espèce, et comme pour le Vison d'Amérique, tous les acteurs locaux doivent rester vigilants et mobilisés. A court terme, il s'avère donc nécessaire de structurer la surveillance et la lutte contre cette espèce avant que de trop importantes populations ne s'implantent définitivement.



DES COLLECTIVITÉS ENGAGÉES DANS LA CONSERVATION DU VISON D'EUROPE ET DE LA BIODIVERSITÉ

L'un des objectifs majeurs du projet est la conservation et la restauration des habitats et des continuités favorables à la préservation du Vison d'Europe (lettre d'info n°3). Ainsi, tout au long du projet, de nombreuses actions concrètes, telles que la mise en place de plans de gestion et de zones refuges sur des parcelles conventionnées, ont été réalisées et reposent sur la mise en œuvre de synergies locales.

L'une des initiatives du LIFE VISON consiste à accompagner les collectivités dans la gestion de leurs parcelles situées dans le périmètre du projet. L'objectif est alors de soutenir les collectivités volontaires dans l'élaboration d'un Plan de Gestion, qui vise à concilier les activités humaines et la préservation du Vison d'Europe ainsi que des espèces et des habitats qui lui sont associés sur les parcelles concernées. Cette approche est basée sur la concertation avec les élus. Les dialogues et les réflexions menés conjointement visent à garantir une prise en compte adéquate des pratiques et des utilisations existantes sur les parcelles. Ils permettent également aux collectivités de s'approprier les enjeux écologiques et les mesures proposées pour la préservation du Vison d'Europe et des espèces associées.

Après validation et adoption du Plan de Gestion en Conseil Municipal, sa mise en œuvre est assurée par la collectivité elle-même. Le Plan de Gestion définit, pour chaque action, les possibilités de mise en œuvre et de financement existants. Une partie des actions, comme les diagnostics faune/flore des parcelles communales, la restauration de

certains habitats et la pose de panneaux de communication à destination du grand public, a été réalisée dans le cadre du LIFE VISON. D'autres actions sont quant à elles prises en charge directement par les collectivités (gestion adaptée des parcelles en régie ou intervention d'un prestataire).

Pour chaque plan de gestion, des zones refuges ont été créées. Préservées des dérangements et laissées en libre évolution, elles sont garantes du développement de milieux naturels fonctionnels. Chaque espèce trouve ainsi sa place, naturellement et petit à petit, et est parfaitement adaptée à son environnement. Les forêts sont alors composées de toutes les essences et espèces (animales ou végétales) nécessaires à leur bon fonctionnement et à leur viabilité dans le temps.

De plus, certaines communes qui n'ont pas signé de plan de gestion, ont tout de même souhaité s'engager dans la protection du Vison d'Europe, via la mise en place d'une zone refuge.

Merci à toutes ces communes et aux propriétaires privés pour leur soutien à la préservation de la biodiversité !

Communes ayant validé un plan de gestion et créé des zones refuges : Marsac, Mouthiers-sur-Boème, Jarnac, Port-d'Envaux, Chaniers, Pons, Saintes et Grand Cognac (Cognac, Boutiers-Saint-Trojan, Châteaubernard, Cherves-Richemont, Saint-Brice).

Communes ayant créé une zone refuge : Dompierre-sur-Charente, Champdolent, Colombiers, Muron, Criteuil-la-Magdeleine, Châteauneuf-sur-Charente et Puy-du-Lac.



8 plans de gestion et 30 zones refuges ont été mis en place sur 19 communes qui ont décidé volontairement de s'engager pour la biodiversité, soit un total d'environ **200 hectares de parcelles impliquées.**

Par ailleurs, **73 autres zones refuges** ont été créées sur des parcelles privées pour un total de **52 hectares.**

LE 3^E PLAN NATIONAL D'ACTION EN FAVEUR DU VISON D'EUROPE (2021-2031)

Le 3^e Plan National d'Actions (PNA) en faveur du Vison d'Europe a été validé en novembre 2021 par le Ministère en charge de l'écologie. Il constitue la feuille de route des 10 prochaines années pour améliorer l'état de conservation de cette espèce. L'action phare de ce plan est la translocation, qui consiste à relâcher en nature des visons nés dans les élevages conservatoires. Un beau défi à relever pour tenter de sauver l'espèce !



Jeunes Visons d'Europe d'élevage - naissance 2020
© Zoodyssée - Conseil départemental 79



Jeunes Visons d'Europe d'élevage - naissance 2020
© Zoodyssée - Conseil départemental 79

Faisant directement suite au Plan National d'Actions intermédiaire débuté en 2015, le 3^e PNA Vison d'Europe comprend 5 axes majeurs déclinés en 13 actions et 31 sous-actions :

- 1 **Amélioration des connaissances sur le Vison d'Europe,**
- 2 **Élevage conservatoire du Vison d'Europe** et stratégie de translocation dans le milieu naturel,
- 3 **Limitation des impacts du Vison d'Amérique** et d'autres espèces allochtones sur le Vison d'Europe,
- 4 **Contribuer au bon état des habitats du Vison d'Europe** et lutter contre les autres menaces en nature,
- 5 **Communication et formations sur le Vison d'Europe** et les actions du 3^e PNA.

Il est coordonné par la DREAL Nouvelle-Aquitaine avec comme animateur scientifique et technique l'Office Français de la Biodiversité (OFB) et comme animateur du réseau de partenaires le Groupe de Recherche et d'Investigation sur la Faune Sauvage (GRIFS).

Cette année est principalement consacrée à la rédaction de la stratégie de translocation, qui permettra de renforcer les populations sauvages de visons d'Europe. Un passage en Conseil National de Protection de la Nature en fin d'année devrait permettre de valider cette stratégie et les premiers secteurs de relâcher. La définition de ces secteurs sera établie sur la base de différents critères comme l'absence de visons d'Amérique et la qualité des habitats.



Jeunes Visons d'Europe d'élevage - naissance 2023
© Zoodyssée - Conseil départemental 79

Plus d'informations sur la page dédiée :





L'équipe du projet LIFE VISON accompagnée sur le terrain par FIFO Productions (les vidéos 4 & 5 seront bientôt disponibles!)- © Antoine Meunier / LIFE Vison

Pour en savoir plus sur le programme :
www.lifevison.fr

Coordinateur du programme



Partenaires associés



GREGE
 Groupe de Recherche et d'Etude
 pour la Gestion de l'Environnement

la Charente
 Maritime



Partenaires financiers



Avec le soutien financier de



Illustrations : C. Rousse / LPO
 © Service Éditions LPO / Les Sauvagettes Studio
 Imprimé en France sur papier PEFC par Imprimerie Lagarde - 17 Saujon

